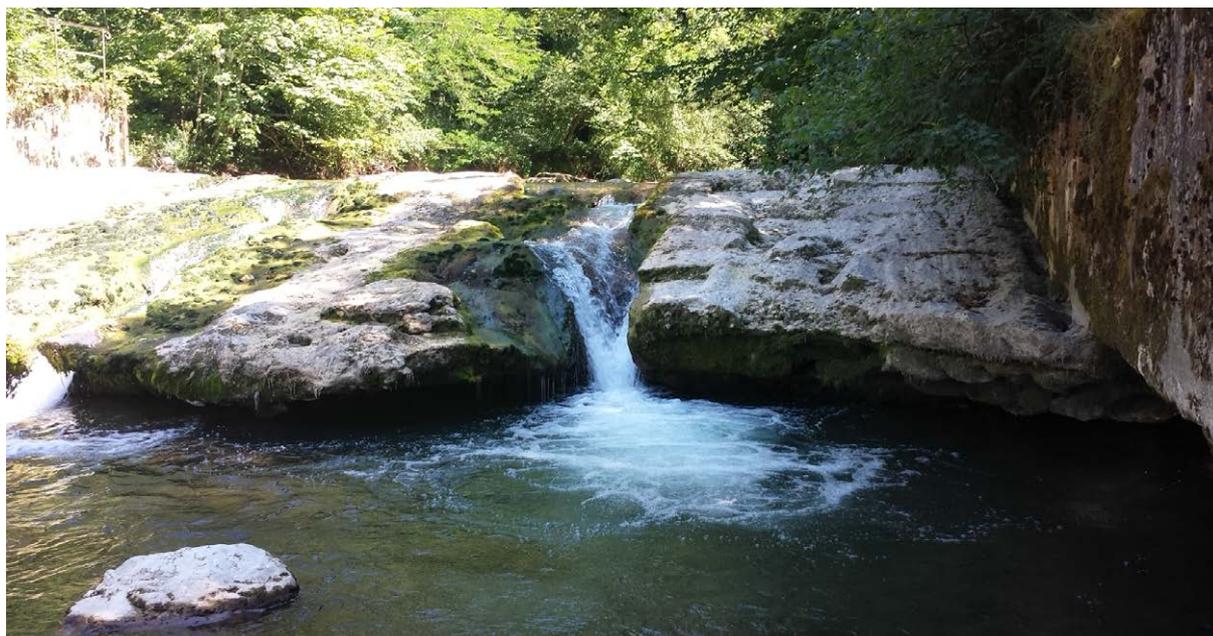


NOVEMBRE 2015

SEUIL DE CHOSAL : UNE DEVIATION POUR LES POISSONS



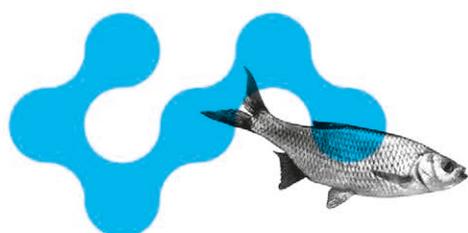
Les poissons ont besoin de remonter la rivière, pour se reproduire notamment ! Dans le cadre du Contrat de rivières, une vingtaine d'obstacles naturels ou artificiels à ces migrations saisonnières seront supprimés ou aménagés. L'aménagement le plus conséquent concerne le seuil* de Chosal, à Cruseilles et Cercier, où un bras secondaire au lit principal de la rivière sera créé.

LE CONTENU DE L'OPÉRATION

« Il s'agit de créer une rivière de contournement à l'obstacle que constitue le seuil, en créant un lit naturel parallèle au cours d'eau principal, suivant la pente naturelle des terrains. Ce bras secondaire permettra de restaurer la circulation des poissons, mais aussi le transit des sédiments bloqués en amont du seuil » explique Matthieu Chabanon, technicien de rivières au SMECRU. Le seuil existant (sans doute créé pour alimenter un bief de moulin), en mauvais état, sera stabilisé.

ÉTUDES EN COURS – TRAVAUX PRÉVUS EN 2016

Maître d'ouvrage de l'opération, le SMECRU a retenu en avril dernier le bureau Hydrétudes (siège social en Haute-Savoie) pour en assurer la maîtrise d'œuvre. La phase de conception est en cours et devrait permettre de présenter un avant-projet d'ici la fin de l'année. Une expertise faune-flore du site vient également d'être réalisée et soumise aux services de la DREAL, autorité compétente sur cette question. Le SMECRU espère pouvoir réaliser les travaux pendant l'été 2016.





LES PARTENAIRES MOBILISÉS

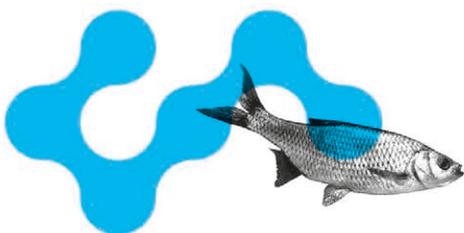
Cette action majeure du Contrat de rivières des UsseS est financée à 70% par l'Agence de l'eau, 10% par le Région Rhône-Alpes, les 20% par le SMECRU via les collectivités adhérentes.

Financeurs, services de l'État, communes concernées par les travaux, Onema mais aussi Fédération et Société de pêche, le SMECRU a souhaité mobiliser et associer l'ensemble des partenaires dans la durée via la mise en place d'un comité de pilotage. Des points d'étapes réguliers seront organisés. À noter que des discussions sont également en cours avec les propriétaires des terrains concernés par l'opération.

Au total, une vingtaine d'obstacles seront aménagés dans le cadre du Contrat de rivières des UsseS. Ils seront éliminés, via la création de, des travaux de mise à niveau ou par une déviation du cours d'eau, comme à Chosal.

** Seuil : Ouvrage entraînant un changement brutal de la hauteur du fond de la rivière, empêchant la continuité du cours d'eau et donc la circulation des poissons.*

📍 N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !
contact@rivieres-usses.com



smecru
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
DES USSES

107, route de l'Église 74 910 BASSY | 04 50 20 05 05
aurelie.radde@rivieres-usses.com
www.rivieres-usses.com